

## France : Mauvais temps pour les cerises

**La question serait plutôt est ce qu'il y aura un temps pour les cerises ? L'ensemble des professionnels en France et dans le monde cherche des solutions autre que chimiques pour lutter contre la Drosophila Suzukii, conscients que la solution sera multiple et qu'il faudra encore plusieurs années pour avoir des résultats probants.**

La seule parade réellement efficace reste à ce jour la fameux diméthoate dont l'utilisation a été largement réduite ces dernières années (demi dose à 14 jours en 2015). Cette année encore, les professionnels sont allés plusieurs fois à la rencontre du Ministre pour lui exposer la problématique.

Face à l'incohérence d'interdire le diméthoate en France et d'importer des cerises d'ailleurs traitées au diméthoate, le Ministère a fait le choix d'interdire la mise en marché de toutes les productions potentiellement traitées au diméthoate...

Pour une harmonisation européenne, il a saisi la commission européenne suivant une procédure d'urgence demandant :

- Interdiction immédiate de l'utilisation du Diméthoate dans toute l'UE sur les fruits et légumes
- Interdiction immédiate sur l'ensemble du territoire européen de mise sur le marché de cerises provenant de pays ou d'Etats membres dans lesquels l'utilisation du Diméthoate est permise.

L'utilisation par la France de la procédure d'urgence impose à la Commission de se prononcer dans les 7 jours. Dans l'éventualité où la Commission, à l'issue de ce délai, n'aurait pas répondu à la France, **Stéphane LE FOLL** déclencherait une clause de sauvegarde nationale pour interdire la commercialisation en France de cerises traitées au Diméthoate qu'elles soient produites en France ou ailleurs dans le monde.

La production est donc soumise à l'intensité de la pression des populations de mouches qui peuvent entraîner des pertes considérables (40% des volumes du Vaucluse perdus en 2014). Et comme il est interdit de commercialiser des cerises verreuses, la cerise risque de se faire appeler désirée cette année.

De nombreuses exploitations vivent de cette production et seront forcément mises à mal par cette décision. Les professionnels sont conscients de la nécessité de faire évoluer leurs pratiques mais réclament le temps de l'adaptation.

Si cette logique s'applique à tous les fruits et légumes, il va y avoir du ménage à faire dans les rayons ! Nous reviendrons sur cette problématique dans l'article cerise de notre édition de mai.

### **les faits extraits du communiqué du ministère de l'agriculture :**

En 2013, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a identifié un problème potentiel en termes de risque pour la consommation de denrées traitées

avec du Diméthoate, renvoyant aux Etats membres le soin de statuer produit par produit et usage par usage sur le niveau de risque pour le consommateur. En France, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a conclu fin 2015 à la nécessité de retirer le produit DIMATE BF400 sauf à ce que l'entreprise détentrice de l'autorisation apporte des données permettant d'écarter tout risque de toxicité (cette procédure est la procédure d'usage dans tout réexamen des conditions de mise sur le marché d'un produit).

En l'absence de transmission de données par l'entreprise sur les fruits pour l'ensemble de l'Union européenne, l'ANSES a retiré l'autorisation de mise sur le marché de ce produit en Février 2016

Source : <http://vegetable.fr/2016/03/31/le-temps-des-cerises-cest-mal-parti/>